

à de bonnes pratiques de conservation. Pour ma part, je m'efforce de faire comprendre aux intéressés que nos agents chargés de l'application des règlements ne sont pas des policiers au pire sens du terme, mais plutôt des personnes bien informées travaillant dans l'intérêt même du pêcheur.

Nous sommes d'avis que lorsque les personnes qui s'adonnent à l'industrie de la pêche reconnaîtront sans réserve la nécessité qu'il y a de protéger le poisson, le respect de nos règlements deviendra de plus en plus facile. Monsieur Robichaud, j'ai noté votre observation au sujet de l'opportunité qu'il y aurait d'accroître le nombre des réunions au cours desquelles des films et d'autres moyens d'éducation sont mis en oeuvre en vue de créer une meilleure compréhension de la part de l'industrie de la pêche.

Bien entendu, nous rencontrons à ce sujet certaines difficultés, mais elles ne nous découragent pas. Nous constatons malheureusement que lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre pareils programmes, ce sont les gens qui auraient le plus besoin de renseignements qui viennent en moins grand nombre aux réunions. Au contraire, ce sont les personnes déjà instruites de l'importance de protéger le poisson qui désirent en apprendre davantage, tandis que ceux qui sont moins bien informés sont moins portés à vouloir même se renseigner sur le sujet.

M. ROBICHAUD: Je désire remercier le ministre du cas qu'il veut bien faire de ma requête et, avec sa permission, je lui signalerai un autre point. Sans doute, le ministre se rend-il compte que la pêche au homard dans les provinces Maritimes, notamment dans l'est du Nouveau-Brunswick, n'est pas limitée à telle région en particulier, mais qu'elle est pratiquée principalement par des gens de langue française. Je le prierais donc de bien vouloir examiner davantage ce qui s'est fait jusqu'ici en matière d'éducation dans ce secteur.

Sans doute se rendra-t-il compte qu'une aide extérieure s'impose peut-être, — en dehors du ministère, j'entends, — et que cette aide serait en fait plus efficace parce que les programmes d'éducation seraient confiés à d'autres qu'à ses propres fonctionnaires. Ainsi que je l'ai mentionné à la Chambre, un mouvement éducatif pourrait même être lancé par l'Université Saint-François Xavier ou l'Université du Sacré-Coeur. Si le personnel de ces institutions était chargé de ce programme d'éducation, il serait mieux en mesure de se faire comprendre des personnes auxquelles il s'adresserait.

Je propose donc au ministre d'envisager la possibilité d'obtenir de l'aide de l'extérieur et d'établir, par exemple, un programme de deux ou trois ans; je suis persuadé qu'ainsi les résultats seraient satisfaisants aussi bien aux yeux du ministre qu'aux yeux du ministère et de l'industrie de la pêche.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je suis gré à M. Robichaud des observations qu'il vient de faire. Permettez-moi d'ajouter en passant, — et je partage entièrement les vues exprimées, — que, si nous le jugeons nécessaire, nous n'hésiterons pas à prendre toute mesure raisonnable pour atteindre le but visé.

Dans cet ordre d'idées, je tiens à préciser, — bien que chacun le sache déjà sans doute, — que nous bénéficions d'une excellente collaboration de la part de l'Université Saint-François Xavier ainsi que d'autres institutions du genre, et que nous recourons volontiers à leurs méthodes d'éducation des pêcheurs de homard. Toutefois, on peut probablement faire mieux encore.

Le crédit est approuvé.

129. Service de l'économique.....	\$327,600
130. Service de l'expansion industrielle.....	\$746,365

M. ROBICHAUD: En ce qui concerne les crédits 129 et 130, je crois savoir que les deux services en cause sont étroitement apparentés. Le ministre ou son sous-ministre pourrait-il nous fournir quelques explications sur les travaux de cette division ?